



Direction Interdépartementale des Routes  
Massif Central

Clermont-Ferrand, le 20 mai 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **A75 - Communes de Lempdes-sur-Allagnon (43), Moriat, Charbonnier-les-Mines, Beaulieu et Saint-Germain-Lembron (63)**

#### **Travaux de réfection de la chaussée de l'A75 du lundi 3 juin au vendredi 21 juin 2019**

La réalisation de la réfection de chaussée de l'A75 sur les départements de la Haute-Loire et du Puy de Dôme, entre les diffuseurs n°20 « Lempdes-sur-Allagnon » et n°17 « Saint-Germain-Lembron » nécessite la mise en place de restrictions de circulation pendant la durée des travaux.

Ce chantier se déroule sous basculement de circulation en 2 phases :

- **Phase 1** : du lundi 3 au vendredi 7 juin 2019, dans le sens Montpellier / Clermont-Fd, la circulation sera basculée entre les diffuseurs n°20 « Lempdes-sur-Allagnon » et n°18 « Charbonnier-les-Mines ». La circulation s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Montpellier). Dans le sens des travaux, les bretelles suivantes seront fermées à la circulation :
  - bretelles d'entrées du diffuseur n° 20 « Lempdes-sur-Allagnon »,
  - bretelle d'entrée du diffuseur n°19,
  - bretelle de sortie du diffuseur n°18 « Charbonnier-les-Mines »

Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

Du vendredi 7 au lundi 10 juin 2019 inclus, le basculement de circulation sera réduit et seule la bretelle de sortie du diffuseur n°18 « Charbonnier-les-Mines » sera maintenue fermée.

- **Phase 2** : du mardi 11 au vendredi 21 juin 2019, dans le sens Montpellier / Clermont-Fd, la circulation sera basculée entre les diffuseurs n°19 et n°17 « Saint-Germain-Lembron ». La circulation s'effectuera à double sens sur les voies du sens nord ► sud (Clermont-Fd ► Montpellier). Dans le sens des travaux, les bretelles de sortie et d'entrée du diffuseur n°18 « Charbonnier-les-Mines » seront fermées à la circulation.

Des déviations seront mises en place par les diffuseurs les plus proches.

Les restrictions de circulation seront maintenues les week-ends.

1/4





Afin de préserver la sécurité du personnel travaillant aux abords du chantier et des usagers, la vitesse sur ces différentes sections en chantier sera abaissée à **90 Km/h, puis 80 Km/h sur les zones à double sens de circulation et ponctuellement à 50 km/h.**

**Nous attirons l'attention des usagers sur la vigilance aux abords du chantier et le respect des limitations de vitesse.**

**La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central, consciente de la gêne occasionnée, remercie les usagers de leur compréhension, les prie de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et de veiller à la sécurité des personnels travaillant sur le chantier.**

**Renseignement internet [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION  
INTERDÉPARTEMENTALE  
DES ROUTES

MASSIF CENTRAL

## PHASAGE

### Phase 1



